

Délibération du Conseil Municipal

D.2022-39

ACTE : 7.2.3

Commune de LAUZERTE

L'an deux mille vingt-deux et le 20 Avril à 18h30, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, LARONDE, NEGRE
MRS BERTHAUX, CAM, GERVAIS, LE MOING, PIERASCO,

Procurations : MME MAZILLE ET M ZULIAN A M. PIERASCO,
M. BAÏADA A M. BERTHAUX

LA LOI N°2021-1465 DU 10 NOVEMBRE 2021 PERMET A UN CONSEILLER MUNICIPAL D'ETRE PORTEUR DE DEUX POUVOIRS.

Excusés / Absents : M. BADO, MME BOUCIER

Secrétaire : MME BASSO-GUICHARD

Date de la convocation : 13/04/2022

Nombre de conseillers : 15 Nombre de présents : 10 Nombre de votants : 13

❖ **OBJET : SAUR FRANCE / COMPTE DE GESTION 2021- BUDGET ASSAINISSEMENT**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Compte de Gestion de la SAUR pour l'année 2021.

Le produit de la taxe s'élève à la somme de **54 231.35 €**.

Le montant de la rémunération de la SAUR est de **1 251.25 €**, celui des impayés de **0 €** et celui les factures irrécouvrables de **0 €**.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** : le compte d'exploitation établi par la SAUR pour l'année 2021, pour un montant **54 231.35 €**. La somme nette revenant à la commune, déduction faite de la rémunération et des impayés, est de **52 980.10 €**
- **CHARGE** : le Maire des démarches nécessaires à son application.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

François LE MOING